

CONDITIONS DEFINITIVES POUR LES BONS D'OPTION SUR ACTION

EN DATE DU 23 novembre 2015

Bons d'Option émis par

SOCIETE GENERALE
(enregistré en France)
(en qualité d'Emetteur)

**dans le cadre de son Programme d'Emission de Bons d'Option et de Bons
d'Option Turbo**

Les termes utilisés dans les présentes conditions définitives ont la signification qui leur est donnée dans la section intitulée "Modalités des Bons d'Option" du Prospectus de Base en date du 8 août 2014 qui sont incorporés par référence dans le Prospectus de Base en date du 21 juillet 2015. Ce document constitue les conditions définitives des Bons d'Option qui y sont décrits au sens de l'article 5.4 de la Directive Prospectus et de l'article 8.4 de la loi luxembourgeoise relative aux prospectus pour valeurs mobilières, telle que modifiée et doit être lu conjointement avec le Prospectus de Base du 21 juillet 2015 qui constitue un prospectus de base au sens de la Directive 2003/71/CE (la Directive Prospectus), telle que modifiée (ce qui inclut les modifications apportées par la Directive 2010/73/UE (la Directive de 2010 Modifiant la DP) dans la mesure où ces modifications ont été transposées dans un Etat Membre) et tout(s) Supplément(s) à ce Prospectus de Base publié(s) avant la Date d'Emission (telle que définie ci-dessous) (Supplément(s)). L'intégralité des informations relatives à l'Emetteur et à l'offre des Bons d'Option sont celles figurant dans les présentes conditions définitives lues conjointement avec le Prospectus de Base et tout(s) Supplément(s) éventuel(s) à celui-ci. Dans le cas de Bons d'Option offerts au public ou admis à la négociation sur un Marché Réglementé dans l'Espace Economique Européen, un résumé de l'émission des Bons d'Option (qui comprend le résumé du Prospectus de Base tel que modifié pour refléter les dispositions des présentes conditions définitives) est annexé à ces conditions définitives. Des copies du Prospectus de Base, de tout(s) Supplément(s) éventuel(s) et des présentes conditions définitives sont disponibles pour consultation au siège social de Société Générale et dans les bureaux désignés de l'Agent Financier. Tant que les Bons d'Option seront en circulation, le Prospectus de Base sera également disponible sur les sites Internet de la Bourse de Luxembourg (www.bourse.lu) et de Société Générale (www.bourse.societegenerale.fr) et les présentes Conditions Définitives seront disponibles sur le site internet www.bourse.societegenerale.fr.

Langue du Prospectus de Base faisant foi	: Langue française (la langue anglaise est fournie pour information seulement)
Date d'émission	: 24 novembre 2015
Agent Placeur	: SG Option Europe
Agent Financier	: Société Générale – Tours Société Générale – 92987 Paris La Défense Cedex
Agent de Calcul	: Société Générale – Tours Société Générale – 92987 Paris La Défense Cedex
Admission à la cote officielle et négociation	: Une demande a été présentée en vue de faire admettre les Bons d'Option à la négociation sur le Marché Réglementé d'Euronext Paris à compter de la Date d'Emission. Aucune garantie ne peut être donnée que cette demande soit approuvée.

Action CGG VERITAS (code ISIN FR0000120164)

- **Marché de Cotation** : Euronext Paris

- **Taux de Conversion** : Sans objet

Tranche	Nombre de Bons	Nature du Bon	Prix d'Exercice	Date de Maturité	Lot de Bons d'Option	Prix d'émission	code mnémonique	code ISIN
F	100.000	Achat	5,00 EUR	18-mars-16	2 Bons	0,35 EUR	4918S	FR0012860708

Vous pouvez vous procurer des informations sur les performances passées et futures de l'Action et sa volatilité sur le site internet de la Société émettrice de l'Action et sur les serveurs d'informations financières comme SIX Telekurs, Bloomberg, Reuters.

Forme des Bons d'Option	Bons d'Option Dématérialisés. La propriété des Bons d'Option Dématérialisés sera établie par une inscription en compte, conformément aux articles L 211-4 et suivants du Code monétaire et financier.
Droit applicable	Droit français
Devise de Règlement	EUR
Modalités de Règlement	Paieement en espèces
Type de Bons d'Option	Européen avec exercice automatique à la Date de Maturité
Période d'Exercice	Sans objet
Organisme(s) de Compensation	de : Euroclear France (Paris), 115 rue Réaumur, 75081 Paris Cedex 02, France Euroclear Bank (Bruxelles), 1 boulevard du Roi Albert II, B-1210, Bruxelles, Belgique Clearstream Banking (Luxembourg), 42 avenue JF Kennedy, L-1855, Luxembourg
Modalités d'assimilation	Les Bons d'Option seront assimilables aux Bons d'Option émis le 16 juillet 2015 (code ISIN FR0012860708). L'assimilation s'effectuera à la date de cotation des Bons d'Option, objet des présentes Conditions Définitives.
Nombre minimum de Bons d'Option négociables	Un Bon d'Option (ou, au-delà de ce minimum, négociation par multiple entier de un Bon d'Option)
Nombre minimum de Bons d'Option exerçables (sauf pour l'exercice automatique à la Date de Maturité)	Sans objet
Radiation	La radiation interviendra à l'ouverture du marché Euronext Paris à la Date de Maturité des Bons d'Option, sous réserve de toute modification de ce délai par les autorités de marché compétentes, modification pour laquelle la responsabilité de l'Emetteur ou du Garant ne pourra en aucun cas être engagée.
Animation du marché	En continu SG Securities (Paris) SAS s'est engagé par contrat vis-à-vis de Euronext à être apporteur de liquidité. Ce rôle prévoit l'affichage d'une fourchette d'intervention acheteur/vendeur dans le carnet d'ordre des Bons d'Option, durant la séance boursière, aux conditions suivantes : - un écart maximal entre le cours acheteur et le cours vendeur indiqué dans le tableau ci-après, - et un montant unitaire des ordres correspondant au minimum entre la valeur en euro de 50.000 Bons d'Option et 10.000 euros, ceci dans des conditions normales de marché, de liquidité du ou des sous-jacent(s) et de fonctionnement des systèmes électroniques d'information et de transmission des ordres.

SOUS-JACENT	FOURCHETTE (en euro ou en % du cours vendeur)
Action	Max (0,05€ ; 5%)

Site Internet et contact
Société Générale pour
toutes demandes
administratives au titre des
Bons d'Option:

www.bourse.societegenerale.fr

Société Générale N° Vert 0800 30 20 20

INTERETS DES PERSONNES PHYSIQUES ET MORALES PARTICIPANT A L'EMISSION

A l'exception des commissions versées aux Agents Placeurs, le cas échéant, à la connaissance de l'Emetteur, aucune personne impliquée dans l'offre des Bons d'Option n'y a d'intérêt significatif.

CAS DE PERTURBATION DE MARCHÉ

Les événements décrits à la Modalité 12 des Modalités des Bons d'Option.

REGLES D'AJUSTEMENT

Les ajustements décrits à la Modalité 12 des Modalités des Bons d'Option.

RAISONS DE L'OFFRE ET UTILISATION DU PRODUIT

Le produit net de chaque émission de Bons d'Option sera utilisé pour les besoins généraux de financement du Groupe Société Générale.

OFFRE NON-EXEMPTÉE

Sans objet

RESUME SPECIFIQUE A L'EMISSION

Section A - INTRODUCTION ET AVERTISSEMENTS		
A.1	<i>Avertissements</i>	Le présent résumé doit être lu comme une introduction au Prospectus de Base. Toute décision d'investir dans les Bons d'Option doit être fondée sur un examen exhaustif du Prospectus de Base par l'investisseur. Lorsqu'une action concernant l'information contenue dans le Prospectus de Base est intentée devant un tribunal, l'investisseur plaignant peut, selon la législation nationale des Etats Membres de l'EEE, avoir à supporter les frais de traduction du Prospectus de Base avant le début de la procédure judiciaire. Une responsabilité civile n'est attribuée qu'aux personnes qui ont présenté ce résumé, y compris sa traduction, mais uniquement si son contenu est trompeur, inexact ou contradictoire par rapport aux informations contenues dans les autres parties du Prospectus de Base ou s'il ne fournit pas, lorsque lu conjointement avec les autres parties du Prospectus de Base, les informations clés permettant d'aider les investisseurs lorsqu'ils envisagent d'investir dans les Bons d'Option.
A.2	<i>Consentement de l'Emetteur à l'utilisation du Prospectus de Base</i>	Sans objet. Il n'y aura pas d'offre non-exemptée de Bons d'Option.

Section B — Emetteur		
B.1	<i>Raison sociale et nom commercial de l'Emetteur</i>	Société Générale
B.2	<i>Siège social et forme juridique de l'Emetteur, législation régissant ses activités ainsi que son pays d'enregistrement</i>	Siège social : 29, boulevard Haussmann, 75009 Paris, France. Forme juridique : société anonyme Législation régissant ses activités : droit Français Pays d'enregistrement : France
B.4b	<i>Tendance connue ayant des répercussions sur l'Emetteur et ses secteurs d'activité dans lequel il opère</i>	Le contexte économique est resté difficile en 2014, avec une croissance de l'activité mondiale modérée et hétérogène selon les zones. Cette tendance devrait se poursuivre en 2015, avec une reprise économique mondiale qui s'annonce plus faible qu'anticipée dans un contexte où les incertitudes restent nombreuses, sur le plan géopolitique et sur les marchés des matières premières et des changes. Dans la zone euro, le retour à une croissance économique plus dynamique peine à se matérialiser, retardant la résorption des déficits publics. Les taux devraient rester à un niveau historiquement très bas mais le risque de déflation devrait être contenu par l'intervention de la Banque Centrale Européenne (BCE), qui a annoncé le déploiement d'une politique monétaire plus accommodante et l'engagement de son bilan dans le soutien à la croissance. La baisse de l'euro et du prix du pétrole devraient être un facteur de soutien des exportations et de la demande intérieure. Aux États-Unis, la conjoncture devrait rester favorablement orientée et un resserrement monétaire est anticipé de la part de la FED à partir de la mi-2015. Les pays émergents sont entrés dans une phase de croissance à un rythme plus modéré. C'est le cas notamment en Chine. Par ailleurs, l'économie russe souffre des conséquences de la crise en Ukraine et de la baisse du prix des matières premières. Sur le plan réglementaire, l'année 2014 a été marquée par la mise en place de l'Union bancaire. La BCE est devenue le superviseur unique de près de 130 banques de la zone euro. L'objectif est de renforcer la solidité du système bancaire, rétablir la confiance des acteurs économiques, harmoniser les règles de supervision et réduire le lien entre les établissements et leur État d'origine.

Section B — Emetteur																																																																																																																		
		Sur le plan des ratios réglementaires, le Groupe est déjà en mesure d'être au rendez-vous des nouvelles exigences.																																																																																																																
B.5	Description du groupe de l'Emetteur et de la place qu'il y occupe	Le groupe Société Générale comprend Société Générale et ses filiales consolidées (ensemble le " Groupe "). L'Emetteur est la société mère du Groupe.																																																																																																																
B.9	Montant de la prévision ou de l'estimation du bénéfice	Sans objet. L'Emetteur ne fait pas de prévision ou d'estimation de bénéfice.																																																																																																																
B.10	Nature des éventuelles réserves sur les informations historiques contenues dans le rapport d'audit	Sans objet. Le rapport des commissaires aux comptes ne contient pas de réserves.																																																																																																																
B.12	Informations financières historiques clés de l'Emetteur	Informations financières concernant Société Générale <table> <tr> <th></th><th>Trimestre 2 – 2015 (non audités)</th><th>Fin 2014 (audités sauf mention contraire (*))</th><th>Trimestre 2 – 2014 (non audités) (*)</th><th>Fin 2013 (audités) (1)</th></tr> <tr> <td>Résultats (en millions d'euros)</td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr> <td>Produit net bancaire</td><td>13 222</td><td>23 561</td><td>11 556</td><td>22 433</td></tr> <tr> <td>Résultat d'exploitation</td><td>3 319</td><td>4 557 (*)</td><td>2 232 (*)</td><td>2 336</td></tr> <tr> <td>Résultat net</td><td>2 421</td><td>2 978 (*)</td><td>1 404 (*)</td><td>2 394</td></tr> <tr> <td>Résultat net part du Groupe</td><td>2 219</td><td>2 679 (*)</td><td>1 248 (*)</td><td>2 044</td></tr> <tr> <td>Banque de détail en France</td><td>692</td><td>1 204 (*)</td><td>639 (*)</td><td>1 196</td></tr> <tr> <td>Banque de détail et Services Financiers Internationaux</td><td>451</td><td>370 (*)</td><td>(9) (*)</td><td>983</td></tr> <tr> <td>Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs</td><td>1 213</td><td>1 909 (*)</td><td>1 031 (*)</td><td>1 206</td></tr> <tr> <td>Hors pôles</td><td>(137)</td><td>(804) (*)</td><td>(413) (*)</td><td>(1 341)</td></tr> <tr> <td>Coût net du risque</td><td>(1 337)</td><td>(2 967)</td><td>(1 419)</td><td>(4 050)</td></tr> <tr> <td>Coefficient d'exploitation (2)</td><td>64,8%</td><td>68% (*)</td><td>66,2% (*)</td><td>67,0%</td></tr> <tr> <td>ROE après impôt (3)</td><td>9,1%</td><td>5,3%</td><td>5,1%</td><td>4,1%</td></tr> <tr> <td>Ratio Tier 1</td><td>12,7%</td><td>12,6 %</td><td>12,5%</td><td>11,8%</td></tr> <tr> <td>Activité (en milliards d'euros)</td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr> <td>Total Actif/Passif</td><td>1 359,5</td><td>1 308,2</td><td>1 322</td><td>1 214,2</td></tr> <tr> <td>Prêts et créances sur la clientèle</td><td>370,2</td><td>344,4</td><td>336</td><td>332,7</td></tr> <tr> <td>Dettes envers la clientèle</td><td>377,2</td><td>349,7</td><td>341</td><td>334,2</td></tr> <tr> <td>Capitaux propres (en milliards d'euros)</td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr> <td>Sous-total Capitaux propres part du Groupe</td><td>56,1</td><td>55,2</td><td>53,3</td><td>50,9</td></tr> <tr> <td>Total Capitaux propres</td><td>59,6</td><td>58,8</td><td>55,9</td><td>54,0</td></tr> <tr> <td>Flux de trésorerie (en millions d'euros)</td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> </table>				Trimestre 2 – 2015 (non audités)	Fin 2014 (audités sauf mention contraire (*))	Trimestre 2 – 2014 (non audités) (*)	Fin 2013 (audités) (1)	Résultats (en millions d'euros)					Produit net bancaire	13 222	23 561	11 556	22 433	Résultat d'exploitation	3 319	4 557 (*)	2 232 (*)	2 336	Résultat net	2 421	2 978 (*)	1 404 (*)	2 394	Résultat net part du Groupe	2 219	2 679 (*)	1 248 (*)	2 044	Banque de détail en France	692	1 204 (*)	639 (*)	1 196	Banque de détail et Services Financiers Internationaux	451	370 (*)	(9) (*)	983	Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs	1 213	1 909 (*)	1 031 (*)	1 206	Hors pôles	(137)	(804) (*)	(413) (*)	(1 341)	Coût net du risque	(1 337)	(2 967)	(1 419)	(4 050)	Coefficient d'exploitation (2)	64,8%	68% (*)	66,2% (*)	67,0%	ROE après impôt (3)	9,1%	5,3%	5,1%	4,1%	Ratio Tier 1	12,7%	12,6 %	12,5%	11,8%	Activité (en milliards d'euros)					Total Actif/Passif	1 359,5	1 308,2	1 322	1 214,2	Prêts et créances sur la clientèle	370,2	344,4	336	332,7	Dettes envers la clientèle	377,2	349,7	341	334,2	Capitaux propres (en milliards d'euros)					Sous-total Capitaux propres part du Groupe	56,1	55,2	53,3	50,9	Total Capitaux propres	59,6	58,8	55,9	54,0	Flux de trésorerie (en millions d'euros)				
	Trimestre 2 – 2015 (non audités)	Fin 2014 (audités sauf mention contraire (*))	Trimestre 2 – 2014 (non audités) (*)	Fin 2013 (audités) (1)																																																																																																														
Résultats (en millions d'euros)																																																																																																																		
Produit net bancaire	13 222	23 561	11 556	22 433																																																																																																														
Résultat d'exploitation	3 319	4 557 (*)	2 232 (*)	2 336																																																																																																														
Résultat net	2 421	2 978 (*)	1 404 (*)	2 394																																																																																																														
Résultat net part du Groupe	2 219	2 679 (*)	1 248 (*)	2 044																																																																																																														
Banque de détail en France	692	1 204 (*)	639 (*)	1 196																																																																																																														
Banque de détail et Services Financiers Internationaux	451	370 (*)	(9) (*)	983																																																																																																														
Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs	1 213	1 909 (*)	1 031 (*)	1 206																																																																																																														
Hors pôles	(137)	(804) (*)	(413) (*)	(1 341)																																																																																																														
Coût net du risque	(1 337)	(2 967)	(1 419)	(4 050)																																																																																																														
Coefficient d'exploitation (2)	64,8%	68% (*)	66,2% (*)	67,0%																																																																																																														
ROE après impôt (3)	9,1%	5,3%	5,1%	4,1%																																																																																																														
Ratio Tier 1	12,7%	12,6 %	12,5%	11,8%																																																																																																														
Activité (en milliards d'euros)																																																																																																																		
Total Actif/Passif	1 359,5	1 308,2	1 322	1 214,2																																																																																																														
Prêts et créances sur la clientèle	370,2	344,4	336	332,7																																																																																																														
Dettes envers la clientèle	377,2	349,7	341	334,2																																																																																																														
Capitaux propres (en milliards d'euros)																																																																																																																		
Sous-total Capitaux propres part du Groupe	56,1	55,2	53,3	50,9																																																																																																														
Total Capitaux propres	59,6	58,8	55,9	54,0																																																																																																														
Flux de trésorerie (en millions d'euros)																																																																																																																		

Section B — Emetteur						
		Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	22 255	(10 183)	(13 148)	(981)
		(1) Les éléments relatifs aux résultats de l'année 2013 ont été retraités en raison de l'entrée en application des normes IFRS 10 & 11. (2) Retrait de la réévaluation de la dette liée au risque de crédit propre, de la DVA, du PEL/CEL, 50% IFRIC 21. (3) Hors éléments non économiques, provision collective pour litiges, PEL/CEL et ajusté de l'effet d'IFRIC 21. L'ajustement relatif à IFRIC 21 corrige pour chaque trimestre 25% des taxes supportées dans leur intégralité au premier semestre au titre de l'exercice. ROE en données brutes au S1-14: 5,1%, au T2-2014 : 9,3%. (*) Les données de l'exercice 2014 ont été retraitées en raison de l'entrée en vigueur au 01.01 2015 de la norme IFRIC 21 avec effet rétrospectif, induisant la publication de données ajustées au titre de l'exercice précédent. Il n'y a pas eu de détérioration significative dans les perspectives de Société Générale depuis le 31 décembre 2014. Sans objet. Il n'y a pas eu de changements significatifs dans la situation financière ou commerciale de Société Générale survenus après le 30 juin 2015.				
B.13	<i>Evènement récent propre à l'Emetteur et présentant un intérêt significatif pour l'évaluation de sa solvabilité</i>	Sans objet. Il n'y a pas d'évènement récent que Société Générale considère comme significatif pour l'évaluation de sa solvabilité depuis la publication de la Deuxième Actualisation du document de référence le 6 août 2015.				
B.14	<i>Dépendance de l'Emetteur à l'égard d'autres entités du groupe</i>	Voir section B.5 ci-avant relative à la place de l'Emetteur au sein du Groupe. Société Générale est la société mère du Groupe. Toutefois, elle exerce des activités propres et n'agit pas seulement comme une société mère vis-à-vis de ses filiales.				
B.15	<i>Principales activités de l'Emetteur</i>	Le Groupe offre une large gamme de services de conseils et de solutions financières personnalisées à ses clients personnes physiques, aux sociétés de taille importante et aux investisseurs institutionnels. Le Groupe s'appuie sur trois activités principales complémentaires : • la banque de détail en France ; • la banque de détail à l'étranger, services financiers et assurances ; • activités bancaires d'investissement, banque privée, gestion d'actifs et services financiers.				
B.16	<i>Dans la mesure où ces informations sont connues de l'Emetteur, indiquer si celui-ci est détenu ou contrôlé, directement ou indirectement, et par qui, et la nature de ce contrôle</i>	Sans objet. A sa connaissance, Société Générale n'est pas détenu ou contrôlé (au sens du droit français), directement ou indirectement, par une autre entité.				

Section C — Valeurs mobilières		
C.1	<i>Nature et catégorie des valeurs mobilières offertes et/ou admises à la négociation et numéro d'identification</i>	L'Emetteur émet des bons d'option (les "Bons d'Option") soumis au droit français. Les Bons d'Option sont des Bons d'Option de type européen pouvant être automatiquement exercés à la date d'expiration (les "Bons d'Option de Type Européen"). Les Bons d'Option bénéficient d'une option d'achat (les "Bons d'Option d'Achat"). Numéro d'Identification des Bons d'Option Le numéro d'identification international (<i>international security identification number</i>) des Bons d'Option est pour chaque tranche celui indiqué dans le tableau en annexe.
C.2	<i>Devise des titres émis</i>	Les Bons d'Option seront émis en Euros.
C.5	<i>Restriction imposée à la libre négociabilité des valeurs mobilières</i>	Sans objet. Il n'y a pas de restriction à la libre négociabilité des Bons d'Option (sous réserve de l'application de restrictions d'achat et de vente qui peuvent s'appliquer dans certains pays).
C.8	<i>Droits attachés aux valeurs mobilières, y compris leur rang et toute restriction qui leur est applicable</i>	Rang Les engagements découlant des Bons d'Option constituent des engagements directs, inconditionnels, non-subordonnés et non assortis de sûretés de l'Emetteur, venant au même rang entre eux et (sous réserve des dispositions impératives du droit applicable) au même rang que tous les autres engagements présents ou futurs non subordonnés et non assortis de sûretés de l'Emetteur. Prix d'émission Le prix d'émission des Bons d'Option est pour chaque tranche celui indiqué dans le tableau en annexe. Droit applicable Les Bons d'Option et tout engagement non-contractuel résultant ou en relation avec les Bons d'Option seront régis, par le droit français.
C.11	<i>Si les valeurs mobilières offertes font ou feront l'objet d'une demande d'admission à la négociation, en vue de leur distribution sur un marché réglementé ou sur des marchés équivalents avec l'indication des marchés en question</i>	Une demande a été faite pour l'admission des Bons d'Option aux négociations sur le Marché Réglementé d'Euronext Paris.
C.15	<i>Manière dont la valeur de l'investissement est influencée par celle du ou des instrument(s) sous-jacent(s)</i>	Le prix d'émission, puis le prix de chaque Bon d'Option pendant sa durée de vie dépend des éléments suivants : la différence entre la valeur du sous-jacent et le prix d'exercice, la maturité, les taux d'intérêt, les dividendes, et, dans le cas où le sous-jacent est dans une devise étrangère, le taux de change entre cette devise et la devise de règlement. Le prix de chaque Bon d'Option intègre une prime de risque qui dépend principalement de l'écart entre le cours du sous-jacent et le prix d'exercice, et de la volatilité des cours du sous-jacent. L'influence des facteurs ci-avant, toutes choses étant égales par ailleurs,

Section C — Valeurs mobilières		
		se fera en fonction des caractéristiques de chaque Bon d'Option, et donc en fonction de ses propres facteurs de sensibilité.
C.16	<i>Date de maturité ou d'échéance des instruments dérivés – date d'exercice ou de la date finale de référence</i>	La Date de Maturité des Bons d'Option est pour chaque tranche celle indiquée dans le tableau en annexe.
C.17	<i>Procédure de règlement des instruments dérivés</i>	Le règlement se fera en espèces.
C.18	<i>Modalités relatives au produit des instruments dérivés</i>	L'exercice d'un Lot de Bons d'Option d'Achat donne au porteur le droit de recevoir un montant dans la devise de règlement, ou converti dans la devise de règlement en appliquant le taux de conversion, égal à la différence positive entre le prix de référence et le prix d'exercice.
C.19	<i>Prix d'exercice ou prix de référence final du sous-jacent</i>	Le Prix d'Exercice des Bons d'Option est pour chaque tranche celui indiqué dans le tableau en annexe.
C.20	<i>Type de sous-jacent utilisé et informations à son sujet</i>	L'actif sous-jacent des Bons d'Option est une Action. Informations sur le sous-jacent, dont les performances passées et futures de l'Action et sa volatilité, peuvent être obtenues sur le site internet de la Société émettrice de l'Action et sur les serveurs d'informations financières comme SIX Telekurs, Bloomberg, Reuters. Nom de l'Action : pour chaque tranche, celui indiqué dans le tableau en annexe.

Section D — Risques		
D.2	<i>Informations clés sur les principaux risques propres à l'Emetteur</i>	- Risques inhérents aux principales activités de Société Générale : Société Générale est exposé à des risques inhérents à ses principales activités : risques de crédit, risques de marché, informations financières spécifiques, risques structurels de taux et de change, risques de liquidité, risques opérationnels, risques de non conformité et de réputation, risques juridiques, risques environnementaux, autres risques et ratios réglementaires. - Notation de crédit de Société Générale : la notation de crédit de Société Générale est une évaluation de sa capacité à faire face à ses obligations de paiement y compris celles résultant des Bons d'Option. En conséquence, une baisse réelle ou anticipée dans la notation de crédit de Société Générale peut influencer la valeur de marché des Bons d'Option. - Solvabilité de Société Générale : les Bons d'Option constituent des engagements directs, inconditionnels, non subordonnés et non assortis de sûretés de l'Emetteur (et d'aucune autre personne) venant au même rang entre eux et (sous réserve des dispositions impératives du droit applicable) au même rang que tous les autres engagements, présents ou futurs, non subordonnés et non assortis de sûretés

Section D — Risques		
		de l'Emetteur. - Conflits d'intérêts : l'Emetteur fournit une gamme complète de produits des marchés de capitaux et de services de conseil dans le monde entier. L'Emetteur et l'une quelconque de ses filiales ou sociétés liées peuvent, en relation avec leurs autres activités commerciales, posséder ou acquérir des informations importantes sur les actifs sous-jacents des Bons d'Option. - Les activités de couverture et de négociation de l'Emetteur et de ses sociétés liées sont susceptibles d'affecter la valeur des Bons d'Option : dans le cadre normal de leurs activités, et qu'ils se livrent ou non à des activités de teneur de marché secondaire, l'Emetteur, et/ou ses sociétés liées peuvent effectuer des transactions pour leur compte propre ou pour le compte de leurs clients, et détenir des positions acheteuses ou vendeuses sur le ou les actifs de référence ou des dérivés connexes. En outre, l'Emetteur et/ou ses sociétés liées peuvent, en relation avec l'offre des Bons d'Option, conclure une ou plusieurs opérations de couverture portant sur le ou les actifs de référence ou des dérivés connexes. En relation avec ces activités de couverture ou de tenue du marché, ou en relation avec des opérations de négociation pour compte propre ou pour compte d'autrui réalisées par l'Emetteur et/ou le Groupe, l'Emetteur et/ou ses sociétés liées peuvent réaliser des transactions sur le ou les actifs de référence ou des dérivés connexes, qui peuvent affecter le cours de marché, la liquidité ou la valeur des actifs de référence et, par voie de conséquence, des Bons d'Option, et qui pourraient être jugées préjudiciables aux intérêts des Porteurs concernés.
D.6	<i>Informations clés sur les principaux risques propres aux valeurs mobilières et avertissement informant les investisseurs qu'ils pourraient perdre tout ou partie, selon le cas, de la valeur de leur investissement</i>	L'attention des investisseurs est portée sur le fait que les Bons d'Option sont des instruments financiers complexes conçus pour des investisseurs accoutumés à ce type d'instruments. En complément des risques pouvant affecter la capacité de l'Emetteur à satisfaire ses obligations au titre des Bons d'Option, de par leur nature, les Bons d'Option sont susceptibles de connaître des variations de valeur importantes pouvant, dans certaines circonstances, aboutir à la perte de la totalité du prix d'achat desdits Bons d'Option. Les principaux facteurs de risques relatifs aux Bons d'Option sont les suivants : a) Facteurs de risques généraux liés aux Bons d'Option - Evaluation du caractère approprié de l'investissement : les Bons d'Option sont des instruments financiers complexes qui ne peuvent pas être adaptés à tous les investisseurs. Chaque investisseur potentiel ne doit prendre de décision d'investir dans les Bons d'Option qu'après avoir évalué le caractère approprié d'un tel investissement au regard de sa situation personnelle. - Le risque de retenue à la source de la loi américaine Foreign Account Tax Compliance Act ("FATCA") : il est possible que FATCA impose une retenue à la source de 30 % à certains établissements financiers non-américains n'ayant pas conclu et ne se conformant pas à un accord conclu avec les services fiscaux américains. - Législation affectant les paiements des équivalents de dividendes : le paiement d'un « équivalent de dividende », dividende provenant de sources situées aux Etats-Unis, peut être

Section D — Risques		
		assujetti à une retenue à la source – sauf à être limité par une convention fiscale en vigueur. • La loi de réforme de Wall Street et de protection des consommateurs Dodd-Frank : cette réglementation relative aux marchés de produits dérivés à terme et de gré à gré peut avoir pour corollaire une augmentation des coûts sur ces marchés, une réduction de la liquidité, affecter la structure des marchés et nuire au rendement et à la valeur des Bons d'Option, en imposant à plus ou moins long terme des contraintes additionnelles. • Règlement européen sur les produits dérivés de gré à gré ("EMIR"), les contreparties centrales et les référentiels centraux et Directive européenne sur les Marchés d'Instruments Financiers ("MiFID II") : les évolutions réglementaires nées d'EMIR et de MiFID II devraient le moment venu augmenter de manière significative le coût de la conclusion d'opérations de produits dérivés et pourraient avoir un effet négatif sur la possibilité pour les Emetteurs de conclure des opérations de produits dérivés de gré à gré. En conséquence de ces coûts supplémentaires et de ces évolutions réglementaires, les investisseurs pourraient recevoir des intérêts inférieurs ou une rémunération moindre. • Directive sur le redressement et la résolution des établissements de crédit et des entreprises d'investissement ("BRRD") : les Bons d'Option pourront faire l'objet d'une réduction ou une conversion en fonds propres, ce qui peut résulter pour les porteurs de Bons d'Option en la perte totale ou partielle de leur investissement. L'exercice de tout pouvoir émanant de la BRRD ou toute suggestion d'un tel exercice peut affecter significativement et défavorablement les droits des porteurs de Bons d'Option, le prix ou la valeur de leur investissement dans n'importe quel Bon d'Option et/ou la capacité de l'Emetteur à satisfaire à ses obligations au titre de tout Bon d'Option. • Changement de loi : aucune assurance ne peut être donnée au porteur sur l'impact d'une évolution du cadre législatif, réglementaire ou des pratiques administratives postérieure au Prospectus de Base. • Légalité de l'acquisition : Aucun de l'Emetteur et de l'Agent Placeur, ou de leurs sociétés liées respectives, n'a ou n'assume la responsabilité de la légalité de l'acquisition des Bons d'Option par un investisseur potentiel, que ce soit en vertu des lois en vigueur dans la juridiction où ils sont enregistrés ou celle où ils exercent leurs activités (si différente), ou du respect par l'investisseur potentiel de toute loi, réglementation ou règle édictée par un régulateur qui lui serait applicable. • Fiscalité : dans certaines juridictions, aucune position officielle des autorités fiscales ni aucune décision de justice n'est disponible s'agissant des Bons d'Option. • Directive 2003/48/CE du 3 juin 2003 en matière de fiscalité des revenus de l'épargne : cette Directive a été modifiée par la Directive du 24 mars 2014 qui élargit les cas de retenue à la source et inclut de nouveaux types de revenus d'épargne et produits qui génèrent des intérêts ou des revenus équivalents. • Considérations d'ordre juridique qui peuvent restreindre la possibilité de certains investissements : les activités d'investissement de certains investisseurs sont

Section D — Risques		
		soumises à des lois et règlements spécifiques ou en cours d'examen par certaines autorités qui peuvent restreindre l'achat, l'utilisation en tant que garantie financière des Bons d'Option. b) Facteurs de risques liés à la structure des Bons d'Option • Risque lié à l'effet de levier : les Bons d'Option sont susceptibles de connaître des variations importantes par rapport à celui du sous-jacent pouvant aboutir dans certains cas à la perte de la totalité du prix d'achat. • Facteurs de risques liés à l'utilisation des Bons d'Option à titre de couverture : si des investisseurs achètent des Bons d'Option dans une optique de couverture, il est possible que la valeur des Bons d'Option au cours de leur vie ne puisse pas compenser exactement la perte constatée sur le sous-jacent couvert. • Absence de droits sur le sous-jacent : aucun droit n'est accordé aux porteurs à l'égard d'une société émettant des valeurs mobilières liées aux Bons d'Option. c) Facteurs de risques liés à l'exercice des Bons d'Option: • Décalage potentiel après l'exercice des Bons d'Option : il y a potentiellement un décalage après l'exercice des Bons d'Option avec un risque d'évolution du montant dû au porteur ou de la quantité et/ou qualité du sous-jacent à livrer pendant cette période. • Facteurs de risques affectant la valeur des Bons d'Option : certains événements relatifs au sous-jacent ou des perturbations de marché peuvent avoir un impact sur l'émission, l'exercice des Bons d'Option et sur le montant dû au porteur. d) Facteurs de risques liés à l'évaluation des Bons d'Option : Le modèle d'évaluation fait dépendre le prix des Bons d'Option de la différence entre la valeur du sous-jacent et le prix d'exercice, de la maturité, de la valeur du sous-jacent, des taux d'intérêt, des dividendes estimés et du niveau de volatilité. Selon la sensibilité de chaque facteur, le prix d'émission variera dans un sens comme dans l'autre. e) Facteurs de risques relatifs aux actifs sous-jacents : • Risques relatifs aux Bons d'Option sur Action : ces risques recouvrent l'absence de droit relatif aux actions sous-jacentes, une protection limitée eu égard à l'antidilution et certains risques liés à la conduite des émetteurs d'actions qui ne sont pas tenus de prendre en compte les intérêts des porteurs. f) Risques liés au marché en général : • Risque de change et de contrôle des changes : cela se traduit par un risque de variation significative des taux de change ou d'un changement du contrôle des changes par les pays régissant les devises concernées. • Valeur de marché des Bons d'Option : la valeur de marché peut être affectée par la qualité de crédit de l'Emetteur ou par un certain nombre de facteurs interdépendants (économiques, financiers, politiques en France et ailleurs). • Marché secondaire : ceux-ci incluent l'éventualité qu'un marché animé établi ne puisse jamais se développer ou ne puisse pas être très liquide.

Section D — Risques		
		Par conséquent, les investisseurs peuvent se trouver dans l'incapacité de vendre les Bons d'Option facilement.

Section E — Offre		
E.2b	<i>Raisons de l'offre et de l'utilisation prévues du produit</i>	Le produit net de chaque émission de Bons d'Option sera destiné au financement général des investissements du Groupe, y compris la réalisation de bénéfice.
E.3	<i>Modalité de l'offre</i>	Les Bons d'Option ne seront pas offerts au public.
E.4	<i>Intérêt pouvant influencer sensiblement sur l'émission/l'offre, y compris les intérêts conflictuels</i>	Sans objet. A la connaissance de l'Emetteur, aucune personne impliquée dans l'émission des Bons d'Option n'a d'intérêt matériel à cette émission.
E.7	<i>Estimation des dépenses facturées à l'investisseur par l'Emetteur ou l'offreur</i>	Sans objet. Il n'y a pas de frais facturés par l'Emetteur aux investisseurs.

Annexe

CGG VERITAS (code ISIN FR0000120164)				
Tranche	Prix d'Exercice	Date de Maturité	Prix d'émission	code ISIN
F	5,00 EUR	18-mars-16	0,35 EUR	FR0012860708